L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 17 SEPTEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN 17 SEPTEMBRE

Le témoignage de Pinchback.

Dans notre numéro d'avant-hier, en parlant de la nomination d'un professeur de couleur à l'Ecole Centrale des Jeunes Gens, nous avons attribué cette nomination à un but politique. Le mot d'ordre dans le camp radical, disions-nous, est de raviver l'antagonisme des races qui va en s'appaisant, et les membres du Bureau qui sont tous des radicaux par sang, ont obéi au mot d'ordre.

Un discours que vient de prononcer Pinchback devant le Bureau des écoles, nous donne amplement raison.

L'ex-lieutenant de Warmoth a la parole facile et beaucoup d'assurance, mais il n'est pas fermé sur la logique, et il tombe quelquefois dans des contradictions assez naïves.

Après avoir déclaré avec emphase que ce n'est ni lui ni aucun des membres de couleur du Bureau qui a mis en avant la proposition de la nomination, et qu'ils ont même hésité longtemps par un sentiment de délicatesse, il ajoute:

Après s'être bien convaincus de sa capacité et des qualités qui le rendaient propre à occuper l'emploi par son caractère élevé et son intégrité, et "*sans aucune intention de créer une sensation,*" mais croyant que cette nomination fournirait une excellente occasion de mettre à l'EPREUVE la sincérité de notre population du Sud dans ses assertions si souvent répétées du haut de la chaire, de la tribune et dans la presse qu'elle accepte l'égalité civile et politique de tous les hommes devant la loi, ils ont consenti à la nomination, et ils ont voté pour son élection qui a été unanime.

Puisqu'un sentiment de délicatesse faisait hésiter Mr. Pinchback et ses collègues de couleur à faire cette nomination, cela prouve qu'ils en comprenaient parfaitement toute la portée et qu'ils ne se faisaient pas illusion sur l'effet qu'elle produirait. Ils auraient dû alors persister dans leur hésitation. Mais quel est le motif qui les a ralliés à la mesure?

Ce n'est pas, dit Mr. Pinchback, pour "*créer une sensation,*" qu'est-ce donc?

L'unique but qu'on était de mettre à l'épreuve la sincérité des assertions des gens du Sud en faveur de l'égalité civile et politique des hommes de couleur.

Nous dédions d'abord Mr Pinchback de produire la moindre assertion émanée de la chaire, de la tribune ou de la presse en faveur des écoles mixtes. Il sait, au contraire, que c'est là une question réservée, et que le mélange des races dans les écoles donne lieu à une opposition unanime de la part des blancs.

Le bureau le sait si bien, que son porte parole déclare qu'il a voulu faire une expérience. Or, quand on veut faire une expérience de ce genre, on sait qu'on va créer une sensation.

Si, comme le prétend Mr Pinchback, la Constitution et la loi font un devoir au bureau de mélanger les races dans les écoles, et si le bureau s'est abstenu de le faire par déférence pour le sentiment public (si tel est que ce sentiment soit aux yeux des membres du bureau) quelle raison spéciale y avait-il pour changer de système et pour mettre de nouveau à l'épreuve un pour parler plus justement pour porter un défi au sentiment public de l'immense majorité de la population de la ville?

Aucune autre assurément que le désir des politiciens radicaux qui composent le bureau, de ressusciter un débat irritant, de raviver l'antagonisme des races et de créer une agitation dont ils pussent tirer profit.

Le bureau a tout simplement tendu un piège à la population blanche. Celle-ci sera, nous l'espérons, assez sage pour n'y pas tomber. Elle évitera jusqu'au moindre symptôme de désordre, et les parents sauront empêcher les enfants de se livrer à aucune manifestation turbulente.

Le Bureau doit attaquer, comme nous l'avons dit, dans ce qui fait sa force, dans les ressources que la ville est tenue de lui fournir pour son budget. Il faut obtenir de la Cour de Circuit des Etats-Unis une injonction qui interdise à la ville de payer un cent au Bureau actuel. L'organisation présente des écoles municipales sera brisée et on pourra s'occuper de fonder une nouvelle organisation sur des bases complètement différentes.

COUPONS.—C'est aujourd'hui le jour des coupons dues Danziger, rue du Canal 203 et rue Royale 238 et 230 au coin de la rue St-Philippe. Ces coupons sont des occasions de bon marché extraordinaires. Beaucoup se vendent à plus bas prix qu'à New York. Ne l'oubliez pas.

MEUBLES.—Au prix où sont les meubles aujourd'hui, il ne faut pas beaucoup d'argent pour renouveler l'ameublement d'un salon ou d'une chambre. Il faudra encore moins d'argent si vous vous adressez à Mr. Jos. B. Hubbard, qui a un vaste dépôt de meubles élégants au coin des rues Bienville et Perdido. Les prix de Mr Hubbard sont réellement d'une modicité surprenante. Allez visiter ces meubles et s'ils vous font envie vous les aurez.

—Par suite de la mort de Mr Princeteau la députation de vingt-deux départements ou colonies se trouve incomplète. Ce sont les départements:

	Electeurs.
D'Alger	48,000 environ
De l'Ariège	72,680
De l'Aube	87,645
De l'Aveyron	113,780
Du Cher	97,387
De Constantine	35,000 environ
De la Côte-d'Or	114,374
De la Guadeloupe	30,000 environ
De la Haute-Garonne	141,236
D'Indre-et-Loire	93,923
Du Loiret	98,304
Du Lot	85,833
Du Morbihan	120,051
De la Meurthe-et-Moselle	111,448
De la Nièvre (Deux députés)	95,926
Des Pyrénées-Orientales	52,991
De l'Orne	113,805
Du Rhône	172,078
De la Seine	450,337
De Tarn-et-Garonne	109,476
De Vaucluse	83,811
Enfin de la Gironde	205,513
	2,436,798

Ainsi donc, grâce à la suppression des élections partielles "2,436,798" électeurs sont incomplètement représentés à l'Assemblée sur un total de 9,872,739 (non compris les colonies). Cela compte!

—A propos des volontaires qui vont renforcer les rangs des insurgés de l'Herzégovine, la *Gazette de France* raconte cette anecdote qui n'est pas peut-être inédite, mais n'en est pas moins très amusante:

A la suite d'une affaire des plus chaudes, un chef grec fut fait prisonnier par les Turcs. Un Français toujours revêtu du costume national grec chamarré de dorures, dans la lente du chef turc chargé de l'interroger.

Le chef turc ne tarde pas à faire son entrée, revêtu lui-même du costume classique: la grande robe pourpré, le turban énorme surmonté d'un croissant, trois pistolets damasquinés et un immense cimeterre passés à la ceinture. Le Turc fixe sur le Grec un regard féroce; puis, roulant des yeux en boule de loto:

—Qu'on nous laisse seul!

Tous le monde se retire.

"Ma dernière heure est venue!", se dit le prisonnier.

Le Turc alors s'avance vers le Grec, et, le regardant toujours bien en face, le sourit froid et réclame la préséance.

Gibassier! dit-il d'une voix tonnante, tu me dois 10 francs!

Les deux chefs étaient deux anciens compagnons d'armes de la grande armée qui s'étaient perdus de vue, et la première pensée du chef turc, en retrouvant un débiteur sous le costume d'un chef grec, avait été de lui réclamer la préséance modeste qui remontait à l'époque du passage de la Bérézina.

Ces beaux jours vont refleurir.

—Une découverte, qui a vivement ému la maison de la reine d'Angleterre, vient d'être faite près du château de Windsor. On a trouvé, renfermées dans un coffret qui était caché dans un conduit souterrain destiné à l'écoulement des eaux, 125 fausses clefs au moyen desquelles peuvent être ouvertes toutes les portes du garde-meubles.

Ces clefs n'ont pu évidemment être fabriquées et cachées ensuite par des malfaiteurs qui avaient formé le projet de voler les joyaux de la famille royale.

Une enquête a été commencée.

CHAMBRE DE COMMERCE.

La question de la tare du sucre.

La Chambre de Commerce s'est réunie hier soir à sept heures et demie sous la présidence de Mr Raymond.

Mr Forrester Dolhonde a présenté le rapport suivant au nom du comité spécial sur la tare du sucre.

Chambre de Commerce.

Nouvelle-Orléans, 16 sept. 1875.

Au président et aux membres de la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans, Le.

Messieurs,

Le comité sur la tare du sucre a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la résolution adoptée par la Chambre dans la soirée du 6 septembre 1875 et ainsi conçue:

"Résolu: que le président remplisse les vides occasionnés par la décharge donnée à un comité pour prendre en considération et faire un rapport sur la question du changement de la tare accordée sur les colis contenant des sucres de la Louisiane, et que le dit comité soit chargé de faire un rapport à la prochaine réunion de la Chambre."

Nous trouvons que, par suite du taux non satisfaisant de la tare sur le sucre qui est à présent de 10 o/o sur les sucres de la Louisiane vendus sur ce marché, la plupart des sections de l'Ouest qui précédemment faisaient ici leurs achats sur une grande échelle, refusent de le faire et tout sur les marchés du Nord et de l'Est, et que à l'exception de ce marché, le taux établi de la tare dans tous les Etats-Unis et dans le monde entier est de 13 1/2 o/o et dans quelques-unes des Antilles de 14 o/o.

Nous recommandons que la tare sur les sucres de la Louisiane soit dorénavant de 12 o/o au lieu de 10.

Nous requérons comme moyen de donner satisfaction et confiance au commerce en général, que les planteurs sucriers marquent leur nom et leur localité sur les boucauts ainsi que la tare réelle.

Nous suggérons que la circulaire suivante soit imprimée et envoyée par la poste à chaque planteur sucrier de cet Etat, à chaque facteur de sucre de la ville et aux Chambres et Bourses de commerce des Etats-Unis.

Respectueusement,

Les membres du comité,
FORRESTER DOLHONDE, chairman,
JAS. M. PUTNAM,
R. S. RICKEY,
JULIUS VAIRIN,
L. J. HIGBY.

CIRCULAIRE.

CHAMBRE DE COMMERCE.
Nlle-Orléans, 16 sept. 1875.

Cher monsieur,

A de certains intervalles, dans le courant des quatre dernières années, l'attention de la Chambre de Commerce a été appelée, par divers bureaux des Etats de l'Ouest, sur la différence qui existe entre la tare allouée, sur cette place, sur le sucre de la Louisiane en boucauts et celle qui est allouée sur la plupart des marchés des Etats-Unis. Beaucoup de marchands de commestibles et de négociants de villes de l'Ouest s'en sont plaints. La plupart de ces messieurs font, en grand, le commerce du sucre de la Louisiane; quelques uns d'entre eux déclarent l'avoir abandonné à cause de la forte perte occasionnée par la tare; d'autres disent qu'ils seront obligés de suivre l'exemple des premiers.

Les grocers et les marchands de la Nlle-Orléans, sans exception, j oignent leurs plaintes à celles qui se sont déjà fait entendre.

Convaincu, par toutes ces manifestations, qu'il est nuisible aux intérêts des planteurs sucriers de la Louisiane de s'obstiner à maintenir l'ancien 10 pour cent au lieu d'adopter le 12 pour cent qui est la tare ailleurs, en tant qu'il s'agit des sucres bruts en boucaut, et la tare réelle sur tous les sucres raffinés, ou à quelque autre, chargé des comités de voir s'il conviendrait d'abandonner la vieille coutume.

Le comité désigné en juin dernier n'a point présenté de rapport, MAIS TOUS LES AUTRES COMITÉS ONT RECOMMANDÉ LA TARE REELLE OU CELLE DE DOUZE POUR CENT.

Diverses influences et diverses causes ont empêché le changement. Les facteurs ont reculé devant une initiative qui eût pu ne pas convenir à leurs commettants, à par suite du manque d'entente, de différence d'opinions, etc., l'ancienne tare a été maintenue; elle le sera peut-être encore cette année-ci à moins que cet appel à l'union le changement qui est si essentiel *à nos propres intérêts.*

Persuadés que les planteurs sucriers de l'Etat sont aussi honorables que le même nombre de citoyens faisant d'autres commerces ici et ailleurs, nous attendons votre décision avec la confiance que nous inspire votre désir de travailler à la prospérité de la Louisiane.

Nous vous soumettons les faits suivants:

Le total de la consommation du sucre aux Etats-Unis, en 1874, s'est élevé à 710,360 tonneaux, dont 661,360 tonneaux de *l'étranger* et 48,500 de production *domestique*, lesquels, réduits en boucauts ayant la moyenne du poids du sucre jaune clarifié de la Louisiane—soit 1151 livres net—donneraient 1,234,359 boucauts.

D'après le rapport de Mr Boucherean, de 1873-74, on a fait, dans notre Etat, 13,191 boucauts de sucre "vacuum" et 76 407 boucauts de sucre de chaudières découvertes —total, 89,498 boucauts de sucre de toute espèce. La même autorité porte la récolte de 1874-75 à 116,807 boucauts de sucre de toute espèce. Vous voyez combien pour notre Etat produit de la quantité de sucre que consomment les Etats-Unis—un quinzième, à une fraction près.

La tare lui est encore plus préjudiciable parceque la plus grande partie du sucre acheté sur le marché de la Nouvelle-Orléans est expédiée pour d'autres marchés où l'on accorde la tare de 12 pour cent. Le sucre "centrifuge" et le sucre "vacuum" de Demerara est de 1600 à 2200 livres par boucaut, et grâce au 12 pour cent qui leur est alloué, les grocers qui les retirent du boucaut réalisent un bénéfice. Est-il étonnant que les acheteurs de l'Ouest, qui sont les plus grands consommateurs de notre sucre, les préfèrent à celui-ci? Est-il sage de la part des planteurs de la Louisiane de fermer les yeux sur ces faits?

Lorsque notre Etat fournissait aux Etats-Unis la plus grande partie du sucre dont ils avaient besoin, elle eût pu durer impunément le taux de la tare; il ne saurait le faire aujourd'hui sans subir des pertes. Nous vous assurons que la Chambre de commerce, dans ses archives, des lettres d'un grand nombre de personnes qui protestent contre la tare de 10 pour cent et déclarent qu'elles sont convaincues que LA TARE RÉELLE et CELLE DE 12 pour CENT ajouteront de 1/4 à 1/2 cent à la valeur de notre sucre et le feraient rechercher beaucoup plus. Nous sommes persuadés que tel serait le cas.

Nous *savons* que les planteurs de la Louisiane ne désirent pas être payés pour du bois au lieu de sucre. Nous savons qu'en automne et en hiver, alors que les marchands sont pleins de sucre nouveau, 10 pour cent couvrirait la tare dans une grande majorité de cas, et que quelques plaintes sont à cet égard journellement faites. Mais nous qu'ils sont les perdants même au 10 pour cent—ce qui n'est pas équitable. Nous leur disons donc: nous vous conseillons, très respectueusement, de peser chaque boucaut avant de le remplir, d'ajouter de cinq à dix livres au poids afin de couvrir l'absorption du sucre humide, de marquer le poids intelligemment, de mettre votre nom sur la tête du boucaut, et d'autoriser vos agents à vendre à *cette tare, &c.*

Si vous n'avez pas de balances, autorisez ces agents à accorder 12 pour cent. Si vous achetez les boucauts de tonneliers de la ville et de la côte, ordonnez-leur de peser chaque boucaut, ajoutez les cinq ou dix livres, et c'est ce poids intelligemment marqué ainsi qu'il est indiqué plus haut.

Le sucre jaune clarifié, "centrifuge" et très sec, dans du bois non préparé, plexige pas les cinq ou dix livres additionnelles.

Nous sommes, avec respect,
FORRESTER DOLHONDE, Chairman,
JAS. M. PUTNAM.
JULIUS VAIRIN,
R. S. RICKEY,
L. J. HIGBY,
Comité spécial de la Chambre de Commerce de la Nlle-Orléans.

Nous soussignés approuvons pleinement la circulaire de la Chambre de Commerce de la Nlle-Orléans.

(Signé) E. J. Hart & Co.—Burke & Thompson.—Smith Bros & Co.—Smith & Adams & Co.—Smith & Ziegler—Flash, Lewis & Co.—Chaffraix & Agar—Schneider & Zaberbier—Small & Co.—A. Thompson & Co.—Kemp, Raymond & Co.—Thos. Sims & Levy—D. Connery, Son & Co.—John T. Moore & Co.—John J. Barr & Co.—E. W. Redd & Sons—E. C. Converse—Briggs, Payne & Co.—A. T. Bennett & Co.—H. Schultze—Hartwell & Chambers—L. Reder & Co.—Tichenor, Adler & Co.—G. M. Bayly & Pond—John Myers & Son.—D. Moffat & Co.—W. G. Lyon & Co.—P. McCann—Miller & Dielmann—N. D. Wetmore—C. Doyle & Co.—Frank & Darwell—Sheerer & Lewis—Temple, Scoons & Co.—Shenk & Barkman—Tschelinger Bros.—F. Rickert & Co—Block & Bechtoin—Isaacson, Seixas & Co—E. Frank—T. McDermott—Queyrouze & Bois—A. F. Hickman.

Motion a été faite par Mr White de renvoyer la décision de la question à la réunion régulière de la Chambre le premier lundi d'octobre.

Après discussion, la motion a été adoptée et il a été décidé que le rapport était reçu et que la décision de la Chambre était réservée jusqu'à la réunion régulière, et que le rapport serait communiqué à la presse pour être publié.

Mr Raymond appelle l'attention de la Chambre sur la question du riz. Les marchands qui expédient du riz au Nord ou à l'ouest reçoivent constamment des reproches parce que le riz n'est pas de la qualité indiquée par les échantillons. Mr Raymond se propose de soumettre la question à la prochaine réunion.

Le principal grief vient de ce que le riz cueilli pendant la pluie est mis en baril mouillé, envoyé au moulin où il subit l'opération du polissage puis vendu sans qu'on puisse s'apercevoir de sa condition, et lorsqu'il arrive à destination il est échauffé et complètement perdu. Plusieurs faits de cette nature ont jeté du discrédit sur le riz de la Louisiane et il est de l'intérêt des planteurs qu'ils ne se renouvellent pas. La question sera discutée plus amplement à la prochaine réunion de la Chambre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les enquêtes ordonnées par le Bureau des Ecoles.

Le Bureau des Ecoles a ordonné deux enquêtes, l'une au sujet de la conduite de Mr Mac Carthy, qui a déclaré être le directeur dont a parlé le *Bulletin* et qui a avoué avoir traité une dame ex-institutrice, d'une façon méprisante, l'autre pour faire une enquête sur le caractère des professeurs.

Il eût mieux valu une enquête sur les pratiques et le caractère des membres du Bureau et des surintendants, car elle eût été plus instructive, mais les loups ne se mangent pas entr'eux.

Affaire de l'acide carbolique.

Le Bureau de Santé a fini par déclarer, après avoir entendu les explications données par le président, le Dr. White, sur la manière de purifier, que cet acide serait employé désormais si on pouvait se le procurer, et que l'autre acide dont on se plaint, ne serait employé qu'en cas de nécessité pressante et temporairement on ne pourrait se procurer de l'acide pur.

Mr. Bayley a soutenu le mode de désinfection par l'acide carbolique en disant que jamais il n'avait entendu dire ce que n'en eût tué personne et que si l'on n'a pas eu d'épidémie depuis 1870, c'est peut-être à l'acide carbolique qu'on le doit. Si, lui, Bayley, a été épidémié et déclaré après l'emploi de ce désinfectant, alors seulement il n'aurait plus foi dans son efficacité.

Cette opinion ayant prévalu, l'intention du Bureau de Santé est donc de continuer à faire arroser les rues mais seulement avec de l'acide pur dont l'odeur n'a rien de désagréable dit-on.

APPEL AUX CITOYENS.

On voit, par ce qui précède, que les citoyens n'ont rien obtenu du Bureau de santé qu'un changement d'acide, à supposer qu'il ne soit pas plus mauvais que celui qui passe pour être le moins infect.

Cela ne suffit pas, et nombre de citoyens ont pensé qu'il fallait convoquer un nouveau meeting pour dénoncer une seconde fois les inconvénients du moyen chimique imaginé pour assainir l'atmosphère de la Nouvelle-Orléans.

Il faut absolument mettre fin à cette tyrannie de purification qui, si elle continuait, serait pire que la fièvre elle-même.

En conséquence, les citoyens sont convoqués pour ce soir au même endroit, café de l'Opéra, rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St-Louis, à 7 heures et demie.

L'acide carbolique à l'Hôtel de Ville.

Hier à midi, les deux comités nommés par les citoyens du 2d district pour protester contre l'emploi du désinfectant dénoncé, mais qu'avant d'agir, il désirait avoir les signatures de nos éminents docteurs. Pour le moment les arrosements continuèrent, mais pour qu'on n'y revienne pas le Conseil de ville attend l'opinion de la faculté médicale.

Nous avons appris hier soir qu'une grande majorité de nos médecins les plus distingués avaient signé la protestation. Ainsi, du côté des autorités de ville, nous devons regarder l'affaire de la désinfection par l'acide carbolique comme condamnée. Nous n'avons plus à vaincre que la résistance du Bureau de Santé.

Effets de l'orage.

Le coup de vent de mardi soir a causé de grands dommages le long du lac qui a débordé. Il y avait un pied d'eau sur le chemin à coquilles sur une distance d'un mille et demi. Les maisons ont beaucoup souffert. Des cuisines ont été emportées.

Hier matin l'eau du lac était à 3 pouces seulement au-dessous de l'inondation en 1869 et à 12 au-dessous de celle de 1871 qui arriva jusqu'à la rue des Remparts. Mais pour cette fois, il n'y a nul danger de crevasse. Les levées ont été inspectées par l'administrateur; des améliorations qui se trouvent à être nécessaires y ont été faites et la fait boucher immédiatement. Du reste le grand vent a cessé.

Ecoles publiques.

On n'entend de tous côté que des plaintes contre le Bureau des Ecoles publiques, Bureau dont la composition est regardée comme un outrage à la population de la Nouvelle-Orléans. L'horizon est chargé, dit un de nos confrères, et la tempête peut n'être pas éloignée.

Un des directeurs, Ingraham, était en 1862 le domestique d'un brave officier confédéré. Ingraham, à son retour de la guerre, se vantait d'avoir fait deux prisonniers parmi les Manassas.

Ce même Ingraham a demandé la nomination d'un comité pour examiner les accusations portées contre McCarthy.

Cela s'est passé dans la dernière séance du Bureau dont voici quelques traits.

Pinchback ayant demandé qui avait accusé McCarthy, ce dernier répond que c'était *le Bulletin.*

Pinchback reprend et dit que les journaux ont preféré d'autres charges. Ils prétendent qu'on emploie dans les écoles publiques des femmes d'un caractère immoral et qui ont obtenu leurs places aux dépens de leur honneur. Il pense que la chose vaut la peine d'être examinée, et s'il y a dans les écoles publiques, de ces sortes de femmes, il faut les mettre dehors.

Lynch appuya Pinchback et demande que le même comité chargé d'examiner l'affaire McCarthy, fasse enquête sur le caractère des institutrices.

Bourgès pense que le moyen le plus convenable est de nommer un comité qui se rendra au bureau du *Bulletin* pour s'enquérir des noms et des circonstances. Il croit, d'ailleurs, que c'est une chose très délicate que de faire des recherches sur le caractère des dames. Il demande que la motion soit déposée sur la table.

La motion d'Ingraham prévaut. Un comité est nommé pour l'affaire McCarthy et sur la motion de Pinchback un autre est nommé pour se rendre au bureau du *Bulletin.*

Cause de cauche.

Hier, de deux à trois heures de l'après-midi, une affaire de coups de canne a eu lieu rue Royale, entre les rues Ste Anne et Orléans.

Nous avons reçu à ce sujet le rapport suivant que nous croyons exact de tous points. On sait qu'un de nos confrères avait dénoncé avec une grande vivacité une insulte grossière que Mr McCarthy, membre du bureau de la direction des écoles publiques, avait adressée à une dame, ex-institutrice, appartenant à une des plus honorables familles de cette ville.

Mr. McCarty s'était plaint de cet article et l'avait lu au Bureau des écoles, mais sans nier le fait dont il s'était rendu coupable. Il l'avait avoué au contraire en disant que s'il avait traité cette dame avec mépris, c'est qu'elle le méritait. C'était une nouvelle insulte ajoutée à celle qu'on lui reprochait. Il devait, en conséquence, redouter qu'on lui en demandât compte. C'est ce qui est arrivé.

L'explication s'est faite l'on n'compte et sérieuse manière. Mr McCarthy a reçu nombre de coups de canne sur la figure et sur la tête et a été laissé presque sans connaissance sur le pavé, le sang coulant à la rigole. Il a été relevé par deux citoyens qui l'ont emmené dans le cabinet particulier du juge de la seconde cour de police municipale où l'a rejoint l'on n'compte et ses adversaires. Là, étendu sur un sofa, il paraissait en proie à de vives souffrances

On a reconnu, on lui donnant des soins, qu'il avait reçu un coup de bâton à la figure, cinq à la tête et un sur le revers de la main gauche. C'était plus que des contusions, le sang avait jailli de plusieurs endroits.

Bientôt après, McCarty a été emmené dans une voiture chez lui, rue St-Philippe No 235, accompagné par un membre du clergé.

Le comité nommé pour s'enquérir de la conduite de Mr McCarthy et examiner les charges proférées contre lui, se compose de MM. Bourges, Stamps et Ingraham. Nous plaignons beaucoup Mr Bourges de se trouver en pareille compagnie.

Hopital.

Wm Harrisson, âgé de 34 ans, natif des Etats-Unis; une femme nommée Henriette, âgée de 35 ans, et Carrie Schultz, trouvés tous les trois malades et sans ressources ont été envoyés à l'hôpital de charité.

Affaires de vol.

Alphonse Genney a fait arrêter hier, par le capitaine Hearsey, les personnes suivantes qu'il accuse de vol: John Murie, Tonret, Frank Maliste et Joe Barey. Ils ont tous été enfermés à la geole de St-Bernard.

Mme Jacobs et J. Jacobs, ont été arrêtés chez eux, au coin des rues Remparts et Français, et emmenés au corps de garde, sur la même accusation.

Harriet Watson, accusée par Pauline Wilson d'avoir volé un lot de hardes a été conduite à la station centrale.

Frank Adolphe et John Hubbard ont été assez adroits pour enlever du Frank Morgan qui coulait bas, une table, deux kegs, un appareil de sauvetage et des planches. Ils ont été empoignés par l'officier White, et enfermés à la station du port où l'accusation de vol a été enregistrée contre eux.

Dans la nuit du mercredi à jeudi, les stalles Nos 66 et 68, occupées par Mr. P. Gross, au marché Poydras, ont été ouvertes de force par des coquins qui ont enlevé 8 douzaines d'œufs, 1 fromage et divers autres articles de provision. Mr. Gross dit que c'est pour la quatrième fois que ses étaux ont été ainsi ouverts dans l'espace de cinq semaines.

Feu à Gretna.

Hier matin sur les cinq heures, le feu a pris dans le grenier d'une maison basse au coin des rues Peters et Pacific, occupée par Mr. Robert Moynhan et lui appartenant. Perte $400, pleinement couverte par l'assurance.

Assaut et blessure.

Maggie Smith et Anderson Brown sont accusés par Jennie Robertson de l'avoir attaquée hier avec intention de la tuer. Les deux agresseurs ont été arrêtés par l'officiers Williams, rue Franklin, entre les rues Douane et Bienville et emmenés à la station du 4me precinct.

La rue St-Pierre.

Nous sommes positivement informé que les charrettes de ville feraient un bon job si elles voulaient enlever les tas de boue alignés devant les maisons de la rue St-Pierre, de la rue de Chartres à la rue des Remparts.

Il est probable qu'elles trouveraient plus d'un nickel sous ces petits monceaux d'ordures. Qu'elles essayent une fois, pour qu'on ne puisse pas dire que la rue St. Pierre a besoin d'acide carbolique.

TEMPERATURE.—16 Septembre 1875.

l'hermomètre de C. DUHAMEL, opticien	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	81	27
12 M.	88	31
3 P. M.	89	32
6 P. M.	85	29

QUI CONNAIT JACK SHARPER? Nous le sons dans le *Figaro*:

Vous rappelez-vous "l'Homme au trou" qui fit tant parler de lui autrefois, et qui, à la suite d'une blessure bizarrement cicatrisée, avait sur le corps un trou par lequel on pouvait introduire des sondes dans son estomac!

Eh bien, un individu qui se trouve dans une situation exactement semblable vient d'arriver à Paris, où il va se faire montrer contre du bon argent, — aux expériences de la Faculté.

C'est un Américain nommé Jack Sharper, qui prenait part, de la sécession, à la bataille de Baton Rouge, il a reçu une balle dont le trou ne s'est pas fermé, bien que les lèvres de la plaie se soient cicatrisées.

Sharper ne souffre aucunement, et a un estomac d'autruche. Il mange gloutonnement et digère tout ce qu'on lui donne à manger.

UN TRAIT D'AMOUR PATERNEL.—Il y a quelques jours, dit la *Lombardia*, de Milan, du 9 août, vers les deux heures de l'après-midi, les flammes s'élevaient d'une maison de ferme située à Monza, appartenant à M. Charle Curti, près de Petegallo, dans les environs de Monza.

Au moment de l'incendie, la ferme était déserte; les habitants étaient tous au travail dans les champs. En voyant les flammes se loin, le chef de la ferme était venu toutefois avec empressement sur le lieu du désastre. Il a fait d'ouvrir les écuries et de sauver le bétail.

Cependant, à la première nouvelle de l'incendie, les paysans accoururent; mais l'état déjà très avancé du feu, qui cherche à isoler les flammes, on entend un cri terrible, déchirant; c'était une mère qui appelait au secours pour un de ses enfants qui dormait encore dans une des chambres entourées par les flammes.

Quelques jeunes hommes essaient de monter les escaliers et de pénétrer dans les chambres; mais la vue épouvantée par la malheureuse mère est comme une folie; elle crie, elle conjure, elle supplie pour que l'on sauve sa chère enfant.

Tout à coup survient le père. Il a à peine le temps de savoir le fait; il se dépouille jusqu'à la chemise, puis se jette sur les épaules une couverture de laine, la trempe dans l'eau et avec un héroïsme que l'amour paternel peut seul inspirer, il s'ouvre un chemin à travers les flammes, grimpe vivement l'escalier brûlant, entre dans la chambre, prend la petite enfant que l'infortunée avait déjà la fumée et la chaleur, et cherche à sauter du premier étage en bas.

Mais il ne le peut, l'écurie brûlait au-dessous et le sol était déjà couvert de charbons ardents. On ne voyait plus comment il pouvait échapper. Un seul chemin lui restait, celui qu'il avait pris, descendre par où il était venu. Cet escalier était tout en feu; n'importe; le courageux père, qui ne voit que le salut de son enfant, n'hésite pas; il traverse de nouveau les flammes et parvient à sauver sa chère enfant.

Le pauvre homme avait les pieds brûlés, ainsi que les jambes et la face. L'enfant, qu'il avait eu soin de rouler dans la couverture mouillée, n'avait eu aucun mal.

Quant au brave homme, après avoir remis sa fille et la mère il se jeta sur le gazon, et pendant plus d'une heure il lutta contre les douleurs qui le torturent. On l'emporte enfin dans une maison voisine, on le met au lit. Son corps n'était plus qu'une plaie. On espère cependant le guérir.

—Nous n'avons pas souvent occasion de citer nos confrères de l'extrême-Orient; aussi sommes-nous heureux de pouvoir faire un emprunt à la *Gazette de Péking*; elle publie une lettre dans laquelle un lord des éléphants célestes se déclare le vassal de l'empereur de la Chine, et voici les titres donnés au premier:

Sa Grande! Glorieuse et Très-Excellentissime Majesté—Le Seigneur des royaumes et Themhaparanta et Tambapanni, et sur tous les chefs porteurs de parapluies du pays de l'Est, le Roi du Soleil Levant, Seigneur des Eléphants blancs, maître de beaucoup d'Eléphants blancs, Grand-Chef de l'Equité, Roi de Birmanie.

—Nous empruntons le mot de la fin à don Spavento:

Que ces chasseurs sont donc spirituels!

Hier, en attendant leur tour au bureau des permis de chasse, deux disciples de Nemrod devisaient ainsi:

—Ne trouvez-vous pas, disait l'un à l'autre, que la langue française est d'une déplorable indigence?

—?

—Vous voulez prendre un lièvre....

—Eh bien?

—Vous le chassez!

Si l'on défendait de parler dans les bureaux de la préfecture, il y aurait encore, après cela, des gens capables de réclamer!

—Le comte de X.... et sa jeune femme ont fait toute une saison aux eaux de....

La jeune femme a une de ces physionomies si douces, si pleines de sympathie, si expressives, que tout le monde s'en éprend.

Le marquis de Z. ... qui l'avait présentée comme sa fille et la mère il se jeta sur le gazon, et pendant plus d'une heure il lutta contre les douleurs qui le torturent. On l'emporte enfin dans une maison voisine, on le met au lit. Son corps n'était plus qu'une plaie. On espère cependant le guérir.

—Nous n'avons pas souvent occasion de citer nos confrères de l'extrême-Orient; aussi sommes-nous heureux de pouvoir faire un emprunt à la *Gazette de Péking*; elle publie une lettre dans laquelle un lord des éléphants célestes se déclare le vassal de l'empereur de la Chine, et voici les titres donnés au premier:

Sa Grande! Glorieuse et Très-Excellentissime Majesté—Le Seigneur des royaumes et Themhaparanta et Tambapanni, et sur tous les chefs porteurs de parapluies du pays de l'Est, le Roi du Soleil Levant, Seigneur des Eléphants blancs, maître de beaucoup d'Eléphants blancs, Grand-Chef de l'Equité, Roi de Birmanie.

—Monsieur, dit le professeur, il a été fait il y a trente ans et plus par M. Ricord à la clinique de Dupuytren, M. Ricord avait de l'esprit et du talent, vous n'avez rien de tout cela.

Le fait est véridique. Dupuytren, qui n'aimait pas Ricord, qui aimait encore moins les calembours, dit au grand médecin en herbe:

—Il faut opter, monsieur, entre mon cours et les leçons d'Odry.

Odry, célèbre par ses calembours, jouait alors les *Saltimbanques* aux Variétés.

EDITION HEBDOMADAIRE DE
L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro

37

Une erreur populaire corrigée.—C'est une erreur absurde mais très commune de supposer qu'on peut remédier à un désordre du foie par un simple cathartique. Tel n'est pas, cependant le cas, il n'en faut de beaucoup. Les cathartiques ne touchent pas du tout le foie. C'est seulement, comme dans le cas des "Hostetter's Stomach Bitters" quand le principe laxatif est combiné avec des éléments toniques et stomachiques, qu'on peut agir directement sur la grande glande secrétive. Les Bitters, bien que suffisamment laxatifs, pour soulager modérément les boyaux, se doivent pas leurs effets anti-bilieux à leur vertu purgative seulement, mais aussi à leur pouvoir de tirer le fait de son inaction et de le forcer à se décharger dans l'estomac où il se trouve en quantités suffisantes pour faire digérer et évacuer. Leur effet sur l'estomac et les boyaux est tel qu'il assure le fonctionnement dont il s'agit et empêche l'obstruction ou la viciation du fluide biliaire—en d'autres termes, il assure une entière coopération avec le foie.

Décédé hier, à l'âge de trente-six ans, J. EDGAR LIDKEY. Les amis et connaissances de la famille, ceux des familles A. H. Hanemann et F. D. Engerran ainsi que les anciens membres du bataillon d'artillerie d'Orléans, dont le défunt était officier, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi à cinq heures. Le corps est exposé à sa dernière demeure, rue du Bayou, encoignure Labarre.

Cette opinion ayant prévalu, l'intention du Bureau de Santé est donc de continuer à faire arroser les rues mais seulement avec de l'acide pur dont l'odeur n'a rien de désagréable dit-on.

APPEL AUX CITOYENS.

On voit, par ce qui précède, que les citoyens n'ont rien obtenu du Bureau de santé qu'un changement d'acide, à supposer qu'il ne soit pas plus mauvais que celui qui passe pour être le moins infect.

Cela ne suffit pas, et nombre de citoyens ont pensé qu'il fallait convoquer un nouveau meeting pour dénoncer une seconde fois les inconvénients du moyen chimique imaginé pour assainir l'atmosphère de la Nouvelle-Orléans.

Il faut absolument mettre fin à cette tyrannie de purification qui, si elle continuait, serait pire que la fièvre elle-même.

En conséquence, les citoyens sont convoqués pour ce soir au même endroit, café de l'Opéra, rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St-Louis, à 7 heures et demie.

L'acide carbolique à l'Hôtel de Ville.

Hier à midi, les deux comités nommés par les citoyens du 2d district pour protester contre l'emploi du désinfectant dénoncé, mais qu'avant d'agir, il désirait avoir les signatures de nos éminents docteurs. Pour le moment les arrosements continuèrent, mais pour qu'on n'y revienne pas le Conseil de ville attend l'opinion de la faculté médicale.

Nous avons appris hier soir qu'une grande majorité de nos médecins les plus distingués avaient signé la protestation. Ainsi